



Municipalité de Montilliez

Poliez-le-Grand, le 13 avril 2026

Au Conseil communal de la commune de Montilliez

Préavis relatif à une demande de crédit pour le remplacement d'un véhicule de voirie

N° 51/2026 – séance du 18 mai 2026

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

L'actuel tracteur Massey-Ferguson, acheté neuf en 2015 par la Municipalité de Montilliez, commence à montrer des signes de faiblesse dus aux nombreuses d'heures d'utilisation déjà effectuées.

Après réflexion, la Municipalité a pris la décision de proposer au Législatif l'acquisition d'un nouveau véhicule pour remplacer l'existant, ceci sans trop attendre afin de profiter d'une valeur de reprise encore raisonnable.

2. Justification

Notre analyse a été initiée suite au constat que le tracteur Massey-Ferguson actuellement en fonction atteint 7'000 heures de travail après onze années. Nous présageons que le nombre de pannes va vraisemblablement augmenter dans un proche avenir eu égard à l'usure des pièces.

Nous avons sollicité cinq fournisseurs qui nous ont remis plusieurs offres. Les employés communaux ont également testé les différents tracteurs sélectionnés et en ont fait une analyse en fonction des besoins requis.

Dès lors, l'évaluation comparative des différents modèles de tracteurs présentés dans ce rapport a permis d'identifier, de manière objective et structurée, les machines les plus adaptées aux besoins opérationnels de la voirie communale.

Les critères analysés - maniabilité, visibilité, ergonomie en binôme, rapport puissance/tonne, polyvalence, confort d'utilisation et adéquation aux environnements restreints - constituent des éléments essentiels pour garantir l'efficacité, la sécurité et la durabilité des interventions quotidiennes. Eu égard à ce qui précède, notre choix s'est arrêté sur un tracteur de marque Massey-Ferguson 5S de 115 CV avec un équipement adapté aux besoins actuels de notre commune :

- Un frontal avec benne de 2,30 mètres de large
- Un relevage avant pour la lame à neige
- Une cabine spacieuse pour accueillir deux personnes.



3. Coûts

<u>Matériel</u>	<u>CHF</u>	
Véhicule MF 5S 115, cabine, accessoires, relevage avant	155'030.00	
• Rabais 10 %	- 15'503.00	
• Aide à la vente	- 2'000.00	
• Action supplémentaire	- 3'000.00	
• Rabais Euro	- 8'502.10	
Prix net	126'024.90	
+ TVA 8,1 %	10'208.05	
Total TTC du tracteur		136'232.95
Divers		
• Expertise	200.00	
• Test antipollution	95.00	
• Piton fixe	1'150.00	
Prix net	1'445.00	
+ TVA 8.1%	117.05	
Total TTC divers et chargeur frontal		1'562.05
Équipement complémentaire		
• Benne de 2.30 mètres de large TTC	2'500.00	
Total TTC équipement complémentaire		2'500.00
VEHICULE ENTIEREMENT EQUIPE TTC		140'295.00
Reprise TTC du tracteur Massey-Ferguson 5609 avec frontal et benne		- 30'500.00
PRIX NET TTC DU TRACTEUR AVEC EQUIPEMENT		109'795.00

4. Financement

La Municipalité prévoit le financement de cet investissement de la manière suivante :

- Financement de ces travaux par la trésorerie courante ou selon la nécessité par une nouvelle ligne de crédit auprès d'un établissement financier ;
- Amortissement de l'investissement net de CHF 109'795.- sur une durée de sept ans soit une charge de CHF 15'685.- par année ;
- Dans le cas d'un emprunt, en se basant sur un taux d'intérêt de 2.0 %, nos charges financières pourraient s'élever la première année à CHF 37'644.- (intérêts : CHF 21'959.- et amortissement CHF 15'685.-) ;
- Les autres charges induites seront sensiblement les mêmes que celles déjà en cours pour le tracteur qui va être remplacé (taxes, diesel, entretien courant).

5. Planning

- Validation du présent préavis par le Conseil communal du 18.05.2026
- Droit de recours du 18 au 27 mai 2026
- Commande du véhicule à la suite
- Livraison dans le courant de l'automne 2026

6. Conclusion

Fort des éléments ci-dessus, la Municipalité prie le Conseil communal de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTILLIEZ

- Vu le préavis 51/2026 de la Municipalité du 13 avril 2026,
- ouï les rapports des commissions chargées de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

- **de l'amortissement** du montant de CHF 109'795.- sur une période de 7 ans ;

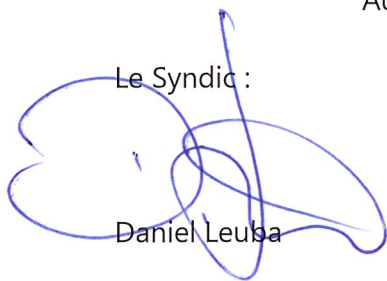
DECIDE :

1. **d'adopter** le présent préavis relatif au remplacement d'un véhicule de voirie ;
2. **d'autoriser** la Municipalité à commander le véhicule faisant l'objet du présent préavis ;
3. **d'octroyer** dans ce but un crédit de CHF 109'795.- (cent neuf mille sept cent nonante-cinq francs) ;
4. **de financer** cette acquisition par les disponibilités de la bourse communale ou par un emprunt auprès d'un établissement financier, aux meilleures conditions du marché

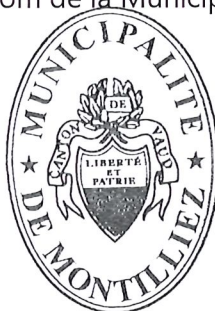
Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 13 avril 2026.

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic :



Daniel Leuba



La Secrétaire :



Catherine Reinhard

Délégué municipal : Xavier Gaudard